

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 8, 2022

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met with videoconference this day at 6:32 p.m. [ET], in camera, to consider a draft agenda (future business); and in public to study Bill S-6, An Act respecting regulatory modernization; and to study matters relating to banking, trade and commerce generally, as described in rule 12-7(8).

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Honourable senators, we are now back in public as we consider our clause-by-clause consideration of Bill S-6 here at the Banking Committee. I want to remind everyone that we have a series of officials who have joined us and will be listening in for this part, if anyone should have any comments or questions. That's there. We will welcome everyone because there may be those joining us online as well. Welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

As I said, we're going to begin our clause-by-clause study of Bill S-6.

I'll remind senators that if at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to make sure we are all on the same page and have a common understanding.

If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee the proper process is to vote against that clause as a standing part of the bill, so we have one such example of that.

It would be useful for this process if a senator moving an amendment would identify for the committee other clauses in this bill where the amendment could have an effect. I would like to remind senators, if there is any uncertainty as a result of a voice vote or a show of hands, the most effective route will be to request a roll call vote.

Senators are aware that a tied vote negates the motion in question. We have government officials joining us from various departments, and we could always go to them for clarification if need be.

Are there any questions or comments?

Senators, is it agreed that the committee proceeds to clause-by-clause consideration of Bill S-6, An Act respecting regulatory modernization?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui avec vidéoconférence, à 18 h 32 (HE), à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs) et, en public, pour étudier le projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation, de même que pour étudier toute question concernant les banques et le commerce en général, tel que précisé à l'article 12-7(8) du Règlement.

La sénatrice Pamela Wallin(*présidente*) occupe le fauteuil.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Honorables sénateurs, nous reprenons les travaux publics pour procéder à l'étude article par article du projet de loi S-6. Je vous rappelle à tous qu'une série de représentants se sont joints à nous et écouteront nos délibérations. Je souhaite la bienvenue à tous, puisque certaines personnes se joignent peut-être à nous en ligne. Bienvenue au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Comme je l'ai dit, nous allons entreprendre notre étude article par article du projet de loi S-6.

Je rappelle aux sénateurs de demander des précisions s'ils ont un quelconque doute au cours de la séance. Je veux m'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde et que nous comprenons tous la même chose.

Je vous rappelle que, dans le cas où un sénateur s'opposerait à une disposition en entier, la façon de procéder consiste à voter contre l'inclusion de l'article dans le projet de loi. Nous en avons un exemple.

Il serait utile, aux fins du processus, que le sénateur qui propose un amendement désigne les autres articles du projet de loi qui seraient touchés par cet amendement. J'aimerais aussi rappeler aux sénateurs qu'en cas de doute au sujet du résultat d'un vote de vive voix ou à main levée, nous procéderons à un vote par appel nominal.

Les sénateurs savent qu'un vote nul entraîne le rejet de la motion. Les représentants de divers ministères se joignent à nous et nous pourrions leur demander des précisions au besoin.

Avez-vous des questions ou des commentaires?

Sénateurs, est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed, thank you. Is it agreed that clauses be grouped according to the 10 parts of the bill as described in the Table of Provisions?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Part 1, Innovation, Science and Economic Development, clauses 1 to 15, pages 1 to 6. Shall Part 1, entitled Innovation, Science and Economic Development, which contains clauses 1 to 15, carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: I see nothing else there.

Part 2, Natural Resources, clauses 16 to 79 running from pages 6 to 31. Shall Part 2, entitled Natural Resources, which contains clauses 16 to 79, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed, okay.

Part 3, Environment and Climate Change, clauses 80 to 94, pages 32 to 36. Shall Part 3, entitled Environment and Climate Change, which contains clauses 80 to 94, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Part 4, Agricultural Products Marketing Act, clauses 95 to 101, appearing on pages 36 to 41.

Shall Part 4 carry?

Senator Massicotte: Agreed.

The Chair: Okay. Carried.

Part 5, Regulatory Measures Respecting Canadian Food Inspection Agency, clauses 102 to 131, pages 41 to 54. Shall Part 5, entitled Regulatory Measures Respecting Canadian Food Inspection Agency, containing clauses 102 to 131, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Part 6, Pest Control Products Act, clauses 132 through to 152, pages 54 to 73. Shall Part 6 entitled Pest Control Products Act carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci. Est-il convenu de reporter l'étude du titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord, merci. Est-il convenu que le comité puisse grouper les articles selon les 10 parties identifiées dans la table analytique?

Des voix : D'accord.

La présidente : Partie 1 : Innovation, Sciences et Développement économique, articles 1 à 15, pages 1 à 6. Est-ce que la partie 1 intitulée, Innovation, Sciences et Développement économique, qui comprend les articles 1 à 15, est adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Je ne vois rien d'autre.

Partie 2, Ressources naturelles, articles 16 à 79, pages 6 à 31. Est-ce que la partie 2 intitulée Ressources naturelles, qui comprend les articles 16 à 79, est adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Oui, d'accord.

Partie 3, Environnement et changement climatique, articles 80 à 94, pages 32 à 36. Est-ce que la partie 3 intitulée Environnement et changement climatique, qui comprend les articles 80 à 94, est adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci. Partie 4, Loi sur la commercialisation des produits agricoles, articles 95 à 101, pages 36 à 41.

Est-ce que la partie 4 est adoptée?

Le sénateur Massicotte : D'accord.

La présidente : D'accord. Elle est adoptée.

Partie 5, Mesures réglementaires concernant l'Agence canadienne d'inspection des aliments, articles 102 à 131, pages 41 à 54. Est-ce que la partie 5 intitulée Mesures réglementaires concernant l'Agence canadienne d'inspection des aliments, comprenant les articles 102 à 131, est adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Partie 6, Loi sur les produits antiparasitaires, articles 132 à 152, pages 54 à 73. Est-ce que la partie 6 intitulée Loi sur les produits antiparasitaires est adoptée?

Des voix : D'accord.

The Chair: Maybe just for the sake of clarity online, could we just have a show of hands if those would like this act to carry?

Senator Massicotte: Carry.

The Chair: Senator Ringuette carry, Senator Bellemare carry. And in the room here, carry?

An Hon. Senator: What was it before?

The Chair: Whether it should carry. Carry, carry, carry. Okay.

Senator Woo: I vote against Part 6.

The Chair: Yes, I understand.

Senator Woo: Okay.

The Chair: Did you want to speak to this?

Senator Woo: Yes.

The Chair: I mean, just by way of explanation as the vote has carried. Is there something you'd like to say?

Senator Woo: The vote has carried that we will go ahead with Part 6? Chair, I would ask that we restate the process, so everyone is clear and, if I may, provide an explanation so everyone understands where we are.

Colleagues, Part 6 is the item that we discussed at our last meeting of the Banking, Trade and Commerce Committee brought to our attention by the chair of the Agriculture and Forestry Committee at which they recommended the removal of this part of the bill and to which the minister has also agreed.

I had indicated at the time that I would be voting against this section when we got to it at clause-by-clause consideration. Of course, you vote the way you see fit, but this has been the intention.

The Chair: This is the section that the government asked to be removed?

Senator Woo: Correct.

The Chair: Based on that, does anyone want to comment?

Senator Massicotte: As opposed to simply refusing the clause, why don't you make an amendment to it?

The Chair: We discussed this at the beginning that rather than amending, which is taking it out, you either vote yea or nay to just remove it. That is the process. The government has asked that this be removed and the agriculture committee agreed. Then we were to vote on that if there was not a clear understanding of that. Then we will discuss.

La présidente : À titre de précision aux fins de la réunion en ligne, est-ce que ceux qui sont pour l'adoption de la loi peuvent lever la main?

Le sénateur Massicotte : Oui.

La présidente : Oui pour la sénatrice Ringuette, oui pour la sénatrice Bellemare. Et dans la salle? Êtes-vous d'accord?

Une voix : De quoi s'agissait-il?

La présidente : Il faut déterminer si nous adoptons la partie 6. Oui, oui, oui. D'accord.

Le sénateur Woo : Je vote contre l'adoption de la partie 6.

La présidente : Oui, je comprends.

Le sénateur Woo : D'accord.

La présidente : Voulez-vous en parler?

Le sénateur Woo : Oui.

La présidente : Je veux dire, pour expliquer votre position, puisque le vote a déjà eu lieu. Voulez-vous dire quelque chose?

Le sénateur Woo : Nous avons voté en faveur de la partie 6? Madame la présidente, je demande à ce que nous reprenions le processus afin que je puisse vous fournir des explications pour que tout le monde comprenne bien où nous en sommes.

Chers collègues, nous avons discuté de la partie 6 lors de notre dernière réunion du Comité des banques et du commerce. Le président du Comité de l'agriculture et des forêts a porté cette partie à notre attention et nous a recommandé de la retirer du projet de loi; le ministre était aussi d'accord.

J'avais fait valoir, à ce moment-là, que j'allais voter contre cette partie de la loi lorsque nous passerions à l'étude article par article. Bien sûr, vous votez comme bon vous semble, mais c'était l'intention.

La présidente : Il s'agit de la partie que le gouvernement a demandé de retirer?

Le sénateur Woo : Oui.

La présidente : Est-ce que quelqu'un veut faire un commentaire à ce sujet?

Le sénateur Massicotte : Plutôt que de simplement refuser cette partie, pourquoi ne pas la modifier?

La présidente : Nous en avons discuté au début de la réunion : plutôt que de modifier les articles, nous votons pour les garder ou pour les retirer, oui ou non. C'est la procédure. Le gouvernement a demandé à ce que cette partie soit retirée et le Comité de l'agriculture aussi. Nous devons ensuite voter à ce sujet, si ce n'était pas clair. Ensuite, nous discuterons.

Senator Marshall: When Senator Black testified before the committee, he said that the government had indicated it was going to withdraw that section. He also said that he was surprised by it.

It didn't sound like it originated with him. It sounded like the flow of information was from the government to whoever, that they would be withdrawing that. I would think the same as Senator Massicotte, namely that there would be an amendment to remove that section. I think that's what Senator Massicotte said.

The Chair: The protocol, as it has been explained to us, is that we would go for a "yea" or a "nay" vote rather than having a withdrawal or this is just a clause that is either accepted or rejected.

Kalina Waltos, Clerk of the Committee: You would vote against the part of the bill as carried.

The Chair: A positive vote would be to keep the clause in. A vote "no" would be to remove the clause.

Senator Marshall: Can we abstain?

The Chair: Yes you can; absolutely.

Senator C. Deacon: One other point of clarification, if I could. We did receive in the Agriculture and Forestry Committee — and I think it was confirmed by Senator Black — a letter from the Minister of Health requesting that this be withdrawn. The reason is that this amendment was made quite a ways prior to a new process they have instigated. It was explained to us and there was agreement in agriculture that this should occur. Just for the committee to be aware.

Senator Yussuff: I was filling in for a colleague. What has been said is true. What was not clear earlier on the vote, Madam Chair, is a vote against this section of the clause means we're deleting —

The Chair: I'm having trouble hearing you.

Senator Yussuff: I said that I was at the Agriculture and Forestry Committee filling in for a colleague, so what is stated is true. The minister did make the request. The committee did not object to that, but it ultimately had to come back to us to take a formative position as to what should be done.

What was not clear at the beginning of the vote is if you vote against it, then it will be deleted from our recommendation. That was not clear. I wanted to clarify that.

The Chair: My apologies.

Senator Massicotte: If we're going to vote against the clause in question to allow it to be removed, is that clause 6 only or is it something more specific than that?

La sénatrice Marshall : Lorsque le sénateur Black a témoigné devant le comité, il a dit que le gouvernement avait fait valoir qu'il retirerait cette partie. Il s'en est aussi dit surpris.

Cela ne semblait pas être son idée. J'avais l'impression que l'information provenait du gouvernement. Je pense la même chose que le sénateur Massicotte, c'est-à-dire qu'il faudrait un amendement pour retirer cette partie. Je crois que c'est ce qu'a dit le sénateur Massicotte.

La présidente : Selon la façon dont nous a été expliqué le protocole, nous votons par un oui ou par un non, plutôt que de procéder à des amendements. L'article est soit accepté, soit rejeté.

Kalina Waltos, greffière du comité : Vous voteriez contre cette partie de la loi.

La présidente : Un vote positif viserait à conserver la disposition. Un vote négatif visera à la retirer.

La sénatrice Marshall : Pouvons-nous nous abstenir?

La présidente : Oui, tout à fait.

Le sénateur C. Deacon : J'aimerais apporter une autre précision, si vous me le permettez. Le Comité de l'agriculture et des forêts — et je crois que le sénateur Black l'a confirmé — a reçu une lettre du ministre de la Santé demandant le retrait de cette partie, parce que l'amendement avait été fait longtemps avant l'adoption d'un nouveau processus. On nous a expliqué la situation et le Comité de l'agriculture s'est entendu à ce sujet. Je tenais à le dire aux membres du comité.

Le sénateur Yussuff : Je remplaçais un collègue. Ce qui a été dit est vrai. Ce qui n'était pas clair, au moment du vote tout à l'heure, madame la présidente, c'était qu'un vote contre cette partie signifiait son élimination...

La présidente : Je ne vous entends pas bien.

Le sénateur Yussuff : J'ai dit que j'ai remplacé un collègue au Comité de l'agriculture et des forêts. Ce que j'ai affirmé est donc vrai. Le ministre en a fait la demande. Le comité ne s'y est pas opposé, mais il a finalement dû revenir à nous pour se faire une idée de ce qui doit être fait.

Ce qui n'était pas clair au début du vote, c'est qu'un vote contre l'article signifie qu'il sera retiré de notre recommandation. Ce n'était pas clair. Je voulais le préciser.

La présidente : Toutes mes excuses.

Le sénateur Massicotte : Si nous votons contre l'article pour pouvoir le retirer, est-il seulement question de l'article 6 ou est-ce quelque chose de plus précis?

The Chair: As it reads here, Part 6, clauses 132 through 152, found on pages 54 to 73.

Senator Massicotte: But to get to Senator Woo's objectives, we have to say "no" to the specific section of the clause that he wants removed. It has to be very specific to that clause. We're going to vote against it, which means it gets deleted, but we need to make sure we have the right reference to those specific paragraphs that Senator Woo wants deleted.

The Chair: Is there any question?

Senator Woo: We want to remove the entirety of Part 6. That is the question before us.

The Chair: That is 132 to 152.

Senator Bellemare: I propose that we go back and redo the vote because there is a misunderstanding.

Senator Massicotte: With leave, go back.

The Chair: All right, agreed.

Again, Part 6, Pest Control Products Act, clauses 132 to 152, on pages 54 to 152. How can I phrase this?

Senator Ringuette: All those in favour of the clause and all those against?

The Chair: Is it carried?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Great. It is defeated.

Senator Massicotte: Agreed.

The Chair: Yes. We've got it. Thank you very much.

Everyone is fine and heard that and is clear?

Part 7, Fisheries and Oceans, clauses 153 to 158, pages 74 to 75. Shall Part 7 entitled Fisheries and Oceans, which contains clauses 153 to 158, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed; okay. We're seeing that everywhere.

Part 8, Immigration, Refugees and Citizenship, clauses 159 and 160, pages 75 through — well, they're on two separate pages — 77.

Shall Part 8 entitled Immigration, Refugees and Citizenship, which contains clauses 159 and 160, carry?

La présidente : Il est écrit ici : partie 6, articles 132 à 152, pages 54 à 73.

Le sénateur Massicotte : Mais pour faire comme le souhaite le sénateur Woo, nous devons dire « non » à la section précise de l'article qu'il veut retirer. Il faut que cela porte très précisément sur cet article. Nous allons voter contre, ce qui signifie qu'il sera supprimé, mais nous devons bien faire référence aux paragraphes que le sénateur veut supprimer.

La présidente : Y a-t-il des questions?

Le sénateur Woo : Nous voulons retirer l'article 6 au complet. C'est la question dont nous sommes saisis.

La présidente : C'est-à-dire les articles 132 à 152.

La sénatrice Bellemare : Je propose de revenir en arrière et de refaire le vote, car il y a un malentendu.

Le sénateur Massicotte : Si vous le permettez, revenons en arrière.

La présidente : D'accord.

Il est question encore une fois de la partie 6, Loi sur les produits antiparasitaires, articles 132 à 152, aux pages 54 à 152. Comment puis-je formuler la question?

La sénatrice Ringuette : Que tous ceux qui sont en faveur de l'article veuillent bien dire oui et que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

La présidente : La motion est-elle adoptée?

Des voix : Non.

La présidente : Parfait. Elle est rejetée.

Le sénateur Massicotte : D'accord.

La présidente : Oui. C'est réglé. Merci beaucoup.

Est-ce que c'est correct et clair pour tout le monde?

Partie 7, Pêches et Océans, articles 153 à 158, pages 74 à 75. Est-ce que la partie 7, intitulée Pêches et Océans, qui comprend les articles 153 à 158, est adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord; bien. C'est ce que nous voyons partout.

Partie 8, Immigration, réfugiés et citoyenneté, articles 159 à 160, pages 75 à — c'est sur deux pages — 77.

Est-ce que la partie 8 intitulée Immigration, réfugiés et citoyenneté, qui comprend les articles 159 et 160, est adoptée?

Senator Woo: Chair?

The Chair: Yes.

Senator Woo: I would like to move two amendments. With your permission, I would like to read both because they are related. Again, with your permission, I'd like to provide a bit of an explanation for the amendments.

The Chair: I'm happy to do that in just one minute.

Why don't we have your explanation because we are just dealing with what we saw. We can't actually propose changes to what the other committees who have tabled their reports said in any way. Please go ahead.

Senator Woo: I'll move the amendments.

The Chair: Yes.

Senator Woo: On clause 159, page 76, I move:

That Bill S-6 be amended in clause 159, on page 76, by adding the following after line 1:

“and under a written agreement or arrangement that defines the elements of personal information, the purpose for disclosure, any limits on secondary use and onward transfer of personal information, and other relevant details, ”.

This amendment responds directly to the suggestion of the Privacy Commissioner that there be written agreements between IRCC and the partner organizations with which such information will be shared. This recommendation was also contained in the report of the Social Affairs Committee and presented by our colleague, Senator Omidvar.

Further to discussions I've had with the minister's office, it is the view that, while these practices are already in place, there is no harm and, in fact, there is some benefit in spelling out this requirement.

Further, that the inclusion of these amendments shows the gratitude and appreciation of the department for the work that's done by the Social Affairs Committee and our effort to try to improve the bill in whatever way possible.

The Chair: My concern is the one I noted, that this is a study undertaken by a different committee, not ours. Their report has already been tabled in the chamber. We're getting into an area where, if the minister had testified to this, that would be on the record. I'm not sure how we go back and revise the comments

Le sénateur Woo : Madame la présidente?

La présidente : Oui.

Le sénateur Woo : J'aimerais proposer deux amendements. Avec votre permission, j'aimerais lire les deux puisqu'ils sont liés. Toujours avec votre permission, j'aimerais expliquer un peu de quoi il s'agit.

La présidente : Je serai heureuse de vous donner la parole à cette fin dans une minute.

Nous pourrions entendre votre explication puisqu'il est seulement question de ce que nous avons vu. Nous ne pouvons pas proposer, de quelque façon que ce soit, des modifications à ce que d'autres comités ont déposé dans leurs rapports. Je vous en prie.

Le sénateur Woo : Je vais proposer les amendements.

La présidente : Oui.

Le sénateur Woo : À l'article 159, page 76, je propose :

Que le projet de loi S-6 soit modifié à l'article 159, à la page 76, par substitution, à la ligne 2, de ce qui suit :

« ticle 5.7 et aux termes d'un accord ou d'un accord écrit définissant les éléments de renseignements personnels, l'objet de la communication, les limites relatives à l'utilisation secondaire et au transfert ultérieur de renseignements personnels ainsi que tout autre détail pertinent, le ministre peut, aux fins d'exécution ou de ».

L'amendement répond directement à la suggestion du commissaire à la protection de la vie privée, à savoir qu'il devrait y avoir des ententes écrites entre Immigration, Réfugiés et Immigration Canada et ses organismes partenaires sur la façon dont l'information sera communiquée. Cette recommandation se trouvait aussi dans le rapport du Comité des affaires sociales et a été présentée par notre collègue, la sénatrice Omidvar.

J'en ai discuté avec le bureau du ministre, et on est d'avis que même si ces pratiques sont déjà en place, énoncer cette exigence ne serait pas nuisible et, à vrai dire, présenterait certains avantages.

De plus, on est également d'avis que l'ajout de ces amendements rendrait compte de la gratitude et de la reconnaissance du ministère pour le travail fait par le Comité des affaires sociales et pour les efforts que nous déployons dans le but d'améliorer le projet de loi de toutes les façons possibles.

La présidente : J'ai fait part de ma préoccupation, à savoir que c'est une étude entreprise par un autre comité. Son rapport a déjà été déposé à la Chambre. Dans ce cas-ci, si le ministre avait comparu à ce sujet, ce serait consigné dans le compte rendu. Je ne sais pas comment nous pouvons revenir en arrière et revoir

and position of a committee that was reporting to us and has already tabled their report.

Senator Woo: Chair, we were not revising their report. We're not contradicting the committee's position. We received their testimony, and there was a little bit of discussion on it. I think it's legitimate for this committee to make up its own mind as to what we heard from the chair and what we saw in the report. But this is a proposed amendment which one can vote for or against.

The Chair: Yes.

Senator Yussuff: I think there is a letter from the minister in this regard, which is separate from the committee's recommendation. If I'm right, I also thought there's no dissent from SOCI in regard to the minister's letter.

The Chair: Wasn't it the Privacy Commissioner's letter that he sent to them, but they were not able — he did not appear or would not appear, so they couldn't question him on this issue, which was one of Senator Omidvar's concerns that she raised with us.

Senator Yussuff: That's just my point in regard to the letter.

Senator Massicotte: I have a technical question. Senator Woo, is there a copy in French of that amendment?

Senator Woo: Yes, there is. It has been sent to all of you by email, I believe, but I'm happy to read it to the best of my ability, if you would like me to?

Senator Massicotte: Can you do that in French?

Senator Woo: *J'espère.* Would you like me to do that?

Senator Massicotte: Whatever you wish. Sounds good.

[Translation]

Senator Woo: I propose the following amendment:

That Bill S-6 be amended in clause 160, on page 77, by replacing line 8 with the following:

“for the purposes of cooperation, where such disclosure would be made under a written agreement or arrangement that defines the elements of personal information, the purpose for disclosure, any limits on secondary use and onward transfer of personal information, and other relevant details.”.

des observations et la position d'un comité qui nous a transmis ses observations et qui a déjà déposé son rapport.

Le sénateur Woo : Madame la présidente, nous n'étions pas en train de revoir son rapport. Nous ne contredisons pas la position du comité. Nous avons reçu ses témoignages, et nous en avons un peu discuté. Je pense qu'il est légitime que notre comité se fasse sa propre opinion au sujet de ce que nous avons entendu de la présidence et de ce que nous avons vu dans le rapport. Mais il est question ici d'un amendement proposé, et nous pouvons voter pour ou contre.

La présidente : Oui.

Le sénateur Yussuff : Je pense qu'il y a une lettre du ministre à ce sujet, qui est distincte de la recommandation du comité. Si je ne m'abuse, je pensais aussi que le Comité des affaires sociales n'avait pas exprimé d'avis contraire à la lettre du ministre.

La présidente : Ne s'agit-il pas de la lettre que le commissaire à la protection de la vie privée a fait parvenir au comité, qui n'a pas pu... Le ministre n'a pas ou n'aurait pas comparu, et le comité n'a donc pas pu le questionner à ce sujet, ce qui est une des préoccupations que la sénatrice Omidvar a soulevées pour nous.

Le sénateur Yussuff : C'est ce que je voulais dire à propos de la lettre.

Le sénateur Massicotte : J'ai une question d'ordre technique. Sénateur Woo, y a-t-il une version française de l'amendement?

Le sénateur Woo : Oui, il y en a une. Je crois que vous êtes tous censés l'avoir reçue par courriel, mais je serais heureux de faire de mon mieux pour la lire, si c'est ce que vous souhaitez.

Le sénateur Massicotte : Pouvez-vous lire l'amendement en français?

Le sénateur Woo : J'aimerais bien. Voulez-vous que je le fasse?

Le sénateur Massicotte : Comme vous voulez. Très bien.

[Français]

Le sénateur Woo : Je propose l'amendement suivant :

Que le projet de loi S-6 soit modifié à l'article 160, à la page 77, par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« recueillis pour les fins de la présente loi, lorsqu'une telle communication serait effectuée dans le cadre d'une entente ou d'un accord écrit qui définit les éléments de renseignements personnels, l'objet de la communication, les limites relatives à l'utilisation secondaire et au transfert ultérieur de renseignements personnels ainsi que tout autre détail pertinent. ».

[English]

Senator Massicotte: Well, you've got my vote. Very good.

Senator Woo: Chair, there is another amendment on —

The Chair: But we have to deal with them separately. I guess will go to our officials and ask for some comment. We have from Immigration, Refugees and Citizenship Canada, Kathryn Fredericks, Director of International and Intergovernmental Relations; and Anna Lillicrap, Counsel and Legal Services.

Is there some rationale for this that the committee itself missed, that the Social Affairs Committee missed or that they were not able to take witnesses or testimony? Would you each have a comment?

Kathryn Fredericks, Director, International and Intergovernmental Relations, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: My understanding is the Privacy Commissioner sent a letter, as you said; he wasn't a live witness. I'm no expert on procedure, but we did receive a copy of that letter. I believe our minister was asked to present a view on whether it would be appropriate to propose an amendment that would address the Privacy Commissioner's concern about having written agreements to guide the information exchange between the parties.

The Chair: But they did have the opportunity to do that at committee, correct?

Ms. Fredericks: I understand the Social Affairs Committee submitted their report on all of their findings, I believe referencing the Privacy Commissioner's letter and the suggestion that was made there.

The Chair: What about Ms. Lillicrap? Is there any comment, or is Ms. Fredericks speaking on behalf of the department?

Anna Lillicrap, Counsel and Legal Services, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: I would just note that, from a legal perspective, there was no requirement in the previous draft for a written agreement or arrangement to be in place prior to disclosure. However, there is a government policy that does require a written agreement or arrangement to be in place prior to disclosure of personal information, so there was —

The Chair: If that is in place, is this redundant?

Ms. Lillicrap: There was or is currently a policy requirement. There is no current legislative requirement for such an agreement or arrangement to be in place prior to disclosure. So this

[Traduction]

Le sénateur Massicotte : Eh bien, vous avez mon vote. Très bien.

Le sénateur Woo : Madame la présidente, il y a un autre amendement sur...

La présidente : Nous devons les examiner séparément. Je suppose que je vais demander aux fonctionnaires de faire quelques observations. D'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, nous avons Kathryn Fredericks, directrice des Relations internationales et intergouvernementales; et Anna Lillicrap, avocate aux Services juridiques.

Y a-t-il une raison pour cet amendement que le comité n'a pas saisie, que le Comité des affaires sociales n'a pas saisie ou pour laquelle il n'a pas pu entendre de témoins? Pouvez-vous toutes les deux en parler?

Kathryn Fredericks, directrice, Relations internationales et intergouvernementales, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : D'après ce que j'ai compris, le commissaire à la protection de la vie privée a envoyé une lettre, comme vous l'avez mentionné; il n'a pas comparu. Je ne suis pas experte en procédure, mais nous avons reçu une copie de cette lettre. Je crois qu'on a demandé à notre ministre s'il serait approprié selon lui de proposer un amendement pour donner suite à la préoccupation du commissaire concernant des ententes écrites pour orienter l'échange d'information entre les partis.

La présidente : Mais le comité a eu l'occasion d'aborder la question, n'est-ce pas?

Mme Fredericks : Je crois comprendre que le Comité des affaires sociales a présenté son rapport sur toutes ses conclusions, en faisant référence à la lettre du commissaire et à la suggestion qu'elle contenait.

La présidente : Et qu'en pense maître Lillicrap? Avez-vous des observations à faire, ou Mme Fredericks parle-t-elle au nom du ministère?

Me Anna Lillicrap, avocate, Services juridiques, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : J'aimerais juste souligner que, d'un point de vue juridique, il n'y avait dans l'ébauche précédente aucune exigence pour qu'une entente ou un arrangement écrit soit en place avant la divulgation. Cependant, il existe une politique gouvernementale qui exige qu'une entente ou un arrangement écrit soit en place avant de pouvoir divulguer des renseignements personnels. Il y avait donc...

La présidente : Si cela est en place, est-ce redondant?

Me Lillicrap : C'était ou c'est présentement une exigence de la politique. À l'heure actuelle, il n'y a pas de prescription prévue par la loi qui exigerait qu'une telle entente ou disposition

proposed amendment would be introducing a legislative requirement for such an agreement or arrangement to be in place.

Senator Woo: Chair, I hope colleagues are not given the impression that there is some distance between the Social Affairs Committee and the Privacy Commissioner. You referred to the inability of the commissioner to testify and that there were some issues raised by SOCI. That does not apply to this particular issue. It applies to the question of the scope of information to be shared. In fact, SOCI is not only aligned with the Privacy Commissioner's recommendation, but they say specifically — and I will read from the SOCI report:

Your committee received a letter from the Privacy Commissioner of Canada with his assessment of Part 8 of Bill S-6. In particular, your committee notes with interest the Privacy Commissioner's perspective that disclosures of personal information under certain provisions of the Privacy Act be subject to written information-sharing agreements, which include a definition of the personal information to be shared as well as the specific purpose for sharing.

And I jump to the last paragraph of this section where the SOCI the report says:

Your committee therefore suggests that future consideration of Part 8 of Bill S-6 include how information-sharing agreements meeting the Privacy Commissioner's standards be implemented.

My interpretation of this amendment from IRCC is that it seeks to conform to the recommendation put forward by the Privacy Commissioner and supported by our colleagues on Social Affairs.

The Chair: I guess I have a slightly different sense as I thought Senator Omidvar was saying that they did not have the chance to discuss it or question the person and that it should be maybe moved down the road, not added as an amendment here, or I think she might have said that.

Senator C. Deacon: Certainly, she may have, but I certainly [Technical difficulties] concern. I do still have the concern that we are being redundant. There is no question in that regard, but I do like that it appears the department has been responsive to a concern raised through their, I think, lax consultation. They did not go to privacy experts and outside of the departments they are

soit en place avant la communication. Donc, l'amendement proposé créerait une telle exigence aux termes de la loi.

Le sénateur Woo : Madame la présidente, j'espère que mes collègues ne sont pas en train de penser qu'il existe une certaine distance entre SOCI — le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie — et le commissaire à la protection de la vie privée. Vous avez fait référence au fait que le commissaire n'est pas habilité à témoigner et au fait que certaines questions ont été soulevées par SOCI. Cela ne s'applique pas à cette question particulière, mais à celle concernant l'étendue des renseignements qui peuvent être communiqués. En fait, SOCI est non seulement aligné sur la recommandation du commissaire à la protection de la vie privée, mais il dit de façon bien précise ce qui suit — je vais lire un extrait de son rapport :

Votre comité a reçu du commissaire à la protection de la vie privée du Canada une lettre contenant son évaluation de la partie 8 du projet de loi S-6. Votre comité note avec intérêt, en particulier, le point de vue du commissaire selon lequel la communication de renseignements personnels prévue par certaines dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels devrait se faire sous réserve d'ententes écrites de communication de renseignements personnels, qui prévoieraient notamment une définition des renseignements personnels à communiquer, ainsi que les fins particulières visées par la communication.

Et je saute au dernier paragraphe de cette section du rapport de SOCI, où il est dit ceci :

Votre comité propose ainsi, lors de l'examen futur de la partie 8 du projet de loi S-6, de se consacrer à l'étude de la façon dont on s'assurera que la mise en œuvre des ententes écrites sur la communication de renseignements respectera les normes du commissaire à la protection de la vie privée.

Mon interprétation de cet amendement d'IRCC est que le ministère cherche à se conformer à la recommandation qui a été mise de l'avant par le commissaire à la protection de la vie privée et appuyée par nos collègues du Comité des affaires sociales.

La présidente : Je pense que j'ai une interprétation légèrement différente de la vôtre. Je croyais plutôt que la sénatrice Omidvar disait qu'ils n'avaient pas eu la chance d'en discuter ou de questionner la personne, et que cela devait être reporté à plus tard, et non ajouté comme amendement, ici. En fait, je crois que c'est quelque chose qu'elle a pu dire.

Le sénateur C. Deacon : Oui, elle l'a peut-être dit, mais je suis certainement [Difficultés techniques] préoccupation. Je crains toujours que nous soyons redondants. Il n'y a aucun doute à cet égard, mais je suis content de savoir que le ministère semble avoir répondu à une préoccupation soulevée lors de ses consultations qui, selon moi, étaient laxistes. Il n'a consulté

working with and include others who have knowledge. We heard that they didn't include immigration lawyers. They didn't include privacy lawyers in their consultations leading up to Bill S-6. That created a bit of a problem that SOCI reported on.

They had one meeting, as I understand it, two panels, and they got this written testimony from the Privacy Commissioner because it wasn't available. This seems to be the department being responsive to that issue, which I think was clearly identified to us. I'm hearing that in a way that makes sense to me.

The Chair: My concern that night, as we heard testimony from Senator Omidvar, was that this is obviously an issue they would like to pursue and they didn't have the opportunity.

I agree with you that this is a speedy response. I'm just wondering whether we're usurping the role of Social Affairs, who might want to examine this and see whether this answers their concerns. For those of us who are not experts or do not sit on that committee, I'm just a little concerned we're pre-empting them; that's all.

Senator C. Deacon: If they are concerned, could they deal with it at third reading?

The Chair: I'm sure they could, yes.

Senator Woo: I'm prepared to withdraw the amendment; it keeps the bill intact, unless — I think we are being very responsive to SOCI and I have no doubt that SOCI would like us to do this. I have no doubt about that. But if you're raising questions, chair, and if others are raising questions about the suitability and appropriateness of our doing it, obviously not having the amendment keeps the bill intact.

I'm going to look around the room to see what the feeling is, but it would be just as easy for me to withdraw the amendment and keep the bill intact.

The Chair: That would give our colleagues a chance to respond at third reading if they feel strongly about this. We have questions, to continue on.

Senator Ringuette: Further to the discussion that we had with SOCI when they were in front of us, it is a given that the government would have a policy with regard to the privacy when

aucun expert en matière de protection de la vie privée ni d'autres ministères avec lesquels il travaille ni d'autres personnes ayant des connaissances en la matière. Nous avons entendu dire que lors de ces consultations menant au projet de loi S-6, le ministère n'est pas allé chercher l'avis des avocats de l'immigration ou des avocats spécialisés dans la protection de la vie privée. Cela a créé un petit problème dont SOCI a fait état.

Si je comprends bien, ils ont tenu une réunion où il y avait deux groupes d'experts, et ils ont obtenu ce témoignage écrit du commissaire à la protection de la vie privée parce que ce dernier n'était pas disponible. Il semble que c'est la façon dont le ministère a choisi de réagir à cette question, ce qui, je pense, nous a été clairement signalé. J'entends cela d'une manière qui me semble logique.

La présidente : Ce qui m'a préoccupée ce soir-là en entendant le témoignage de la sénatrice Omidvar, c'est qu'il s'agit d'une question que SOCI souhaite manifestement approfondir, mais qu'il n'en a pas eu l'occasion.

Je suis d'accord avec vous pour dire que c'est une réponse expéditive. Je me demande simplement si nous n'usurpons pas le rôle de SOCI, qui pourrait vouloir examiner cette question et voir si cela répond à ses préoccupations. Pour ceux d'entre nous qui ne sont pas des experts ou qui ne siègent pas au sein de ce comité, je suis un peu préoccupée par le fait que nous le devancions, c'est tout.

Le sénateur C. Deacon : Si cela les préoccupe, pourraient-ils s'en occuper à la troisième lecture?

La présidente : Je suis convaincue que oui.

Le sénateur Woo : Je suis prêt à retirer l'amendement. Le projet restera donc intact, à moins que... Je pense que nous sommes très soucieux de l'apport de SOCI et je n'ai aucun doute que c'est ce que ce comité voudrait que nous fassions. Cela ne fait aucun doute pour moi. Toutefois, madame la présidente, si vous ou d'autres soulevez des questions sur la pertinence et le bien-fondé de notre démarche, il est évident que le fait de ne pas adopter cet amendement permet de conserver le projet de loi intact.

Je vais regarder dans la salle pour prendre le pouls de l'assemblée, mais il me serait tout aussi facile de retirer l'amendement et de garder le projet de loi intact.

La présidente : Cela donnerait à nos collègues l'occasion de réagir lors de la troisième lecture, si cet enjeu est vraiment important pour eux. Nous avons des questions, pour la suite des choses.

La sénatrice Ringuette : Pour faire suite à la discussion que nous avons eue lors du passage de SOCI devant nous, il est acquis que le gouvernement disposerait d'une politique sur

they exchange information on a proposed immigration file between them and the provinces. There's no doubt about that.

Now, for me, the fact that the minister wants to add that policy in a piece of legislation is an excellent idea because down the road this question will not have to be asked. It is going to be clear that it is in the legislation, and which is more than a policy. I would support this amendment.

Senator Marshall: The amendment can also be put in during third reading, could it not? That would give all the members of the Social Affairs Committee who may not support this — I expect they will, but that is also an option. The end result is to get the amendment in, so that would be an option.

Senator Woo: Likewise, it can also be removed at third reading, so it cuts both ways. Chair, I hope we can go to the question fairly soon, because we're beginning to spin our wheels.

Senator Yussuff: Not to contradict; I think we're all saying the same thing to a large extent. I want to thank Senator Woo for drafting the amendment.

It might be prudent, in the context of the committee's diligent and hard work, that they introduce this at third reading, because it would confirm if they are thinking exactly as Senator Woo has said. More importantly, it doesn't contradict the department; it just makes it the official rule of law for government to follow in the future.

So we can still do that, but it allows the committee to bring it forward. I want to thank Senator Woo for taking the time to draft it and bring it before us.

The Chair: Senator Woo, would you like to ask for leave to withdraw it, to have it dealt with?

Senator Woo: I'd like to put the question. I have a second motion.

The Chair: Yes. We have to do it one at a time.

It is moved by Honourable Senator Woo that Bill S-6 be amended in clause 159, on page 76, line — would you like me to read it again, everyone?

Senator Massicotte: It's not necessary.

la protection des renseignements personnels au moment de communiquer des renseignements sur un dossier d'immigration proposé entre lui et les provinces. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Maintenant, j'estime que le fait que le ministre veuille enchâsser cette politique dans un texte de loi est une excellente idée, car, à l'avenir, cette question n'aura pas à être posée. Il sera clair que cela fait désormais partie de la loi et que ce n'est plus qu'une simple politique. J'appuie cet amendement.

La sénatrice Marshall : L'amendement peut aussi être présenté en troisième lecture, n'est-ce pas? Cela donnerait à tous les membres du Comité des affaires sociales qui pourraient ne pas appuyer cet amendement — je m'attends à ce qu'ils le fassent, mais c'est aussi une possibilité — de se faire entendre. En fin de compte, le résultat recherché est de faire passer l'amendement, donc cette présentation en troisième lecture serait une option.

Le sénateur Woo : Il se peut aussi qu'il soit retiré en troisième lecture, donc cela peut aller dans les deux sens. Madame la présidente, j'espère que nous pourrions passer à la question assez rapidement, car nous commençons à tourner en rond.

Le sénateur Yussuff : Sans vouloir vous contredire, je pense que, dans une vaste mesure, nous disons tous la même chose. Je tiens à remercier le sénateur Woo d'avoir rédigé cet amendement.

Il serait peut-être prudent, dans le contexte du travail diligent et difficile du comité, qu'ils le présentent en troisième lecture, car cela confirmerait qu'ils pensent exactement comme le sénateur Woo. Plus important encore, cela ne contredit pas le ministère. Cela en fait simplement la règle de droit officielle que le gouvernement devra suivre à l'avenir.

Donc, nous pouvons toujours le faire, mais l'option de la troisième lecture permettrait au comité de le présenter. Je tiens à remercier le sénateur Woo d'avoir pris le temps de rédiger et de nous présenter cet amendement.

La présidente : Sénateur Woo, voulez-vous demander l'autorisation de le retirer, pour qu'on puisse procéder de la sorte?

Le sénateur Woo : J'aimerais mettre la question aux voix. J'ai une deuxième motion à proposer.

La présidente : Oui. Nous devons y aller une à la fois.

Il est proposé par l'honorable sénateur Woo que le projet de loi S-6 soit modifié à l'article 159, à la page 76, par substitution, à la ligne 2 — voulez-vous que je la relise? C'est un appel à tous.

Le sénateur Massicotte : Ce n'est pas nécessaire.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Let's do a show of hands, then. In the room, those who are in agreement? We've got just three online? Okay. So it has been carried.

Shall clause 159, as amended, be carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Let us go to the second amendment.

Senator Woo: I move that:

That Bill S-6 be amended in clause 160, on page 77, by replacing line 8 with the following:

“for the purposes of cooperation, where such disclosure would be made under a written agreement or arrangement that defines the elements of personal information, the purpose for disclosure, any limits on secondary use and onward transfer of personal information, and other relevant details.”.

The Chair: Questions or comments? I will put this on the record first.

It is moved by the Honourable Senator Woo that Bill S-6 be amended in clause 160, on page 77, at line 8 —

Senator Woo: Thank you, Senator Smith. It's just for consistency. It would be awkward if we did not pass this amendment, having passed the previous one.

The Chair: For what reason?

Senator Woo: Because it would be inconsistent, then. It's a consequential amendment.

The Chair: Any other comments or questions?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We have agreement.

Shall clause 160, at page 77, line 8, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: No dissent there. Thank you.

La présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

La présidente : Faisons un vote à main levée, alors. Dans la salle, ceux qui sont d'accord? Nous n'en avons que trois en ligne? D'accord. Donc, c'est adopté.

L'article 159 modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Passons au deuxième amendement.

Le sénateur Woo : Je propose que :

Que le projet de loi S-6 soit modifié à l'article 160, à la page 77, par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« recueillis pour les fins de la présente loi, lorsqu'une telle communication serait effectuée dans le cadre d'une entente ou d'un accord écrit qui définit les éléments de renseignements personnels, l'objet de la communication, les limites relatives à l'utilisation secondaire et au transfert ultérieur de renseignements personnels ainsi que tout autre détail pertinent. ».

La présidente : Y a-t-il des questions ou des observations? Je vais d'abord porter cela au compte rendu.

Il est proposé par le sénateur Woo que le projet de loi S-6 soit modifié à l'article 160, à la page 77, par substitution à la ligne 8...

Le sénateur Woo : Merci, sénateur Smith. C'est simplement une question de cohérence. Il serait incongru de ne pas adopter cet amendement, ayant adopté le précédent.

La présidente : Pour quelle raison?

Le sénateur Woo : Parce que sans cela, il y aurait une incohérence. C'est un amendement corrélatif.

La présidente : Y a-t-il d'autres interventions?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

La présidente : Nous sommes d'accord.

L'article 160, à la page 77, ligne 8, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Il n'y a pas de dissidence. Merci.

We're back to Part 8, Immigration and Refugees and Citizenship, clauses 159 and 160.

Shall Part 8, entitled "Immigration, Refugees and Citizenship," which contains clause 159, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Part 9, the Customs Act, clauses 161 and 162, on page 77.

Shall Part 9, entitled "Customs Act," which contains clauses 161 and 162, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Part 10, the Canada Transportation Act, clause 163, pages 78 to 79.

Shall Part 10, entitled "Canada Transportation Act," which contains clause 163, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Schedule 1, page 80.

Shall Schedule 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Schedule 2, pages 81 to 95 — or, in French, pages 88 to 95.

Shall schedule 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Schedule 3, pages 96 to 102.

Shall schedule 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the law clerk and parliamentary counsel be authorized to make technical, grammatical or other required non-substantive changes as a result of the amendments adopted by the committee, including cross-references and renumbering of provisions?

Hon. Senators: Agreed.

Nous revenons à la partie 8, intitulée Immigration, réfugiés et citoyenneté, articles 159 et 160.

La partie 8, intitulée Immigration, réfugiés et citoyenneté, qui contient l'article 159 modifié, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Nous en sommes maintenant à la partie 9, intitulée Loi sur les douanes, articles 161 et 162, page 77.

La partie 9, intitulée Loi sur les douanes, qui contient les articles 161 et 162, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Partie 10, la Loi sur les transports au Canada, article 163, pages 78 et 79.

La partie 10, intitulée Loi sur les transports au Canada, qui contient l'article 163, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Annexe 1, page 80.

L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Annexe 2, pages 81 à 95 — pages 88 à 95 pour le français.

L'annexe 2 est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Annexe 3, pages 96 à 102.

L'annexe 3 est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Est-il convenu que le légiste et le conseiller parlementaire soient autorisés à apporter des modifications techniques, grammaticales ou autres modifications non substantielles rendues nécessaires à la suite des amendements adoptés par le comité, y compris la mise à jour des références croisées et la renumérotation des dispositions?

Des voix : Oui.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: The rules allow us to go in camera to discuss the draft report, but we had a bit of that discussion beforehand. Are there any more comments or concerns about the observations that we discussed?

Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that I report this bill, as amended and with observations, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, honourable senators. That is excellent.

We will go in camera now to discuss the interim report on crypto-currency and the interim report on business investment.

Thank you to all of the officials who stood by to help us.

(The committee continued in camera.)

La présidente : Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Des voix : Oui.

La présidente : Le Règlement nous permet d'aller à huis clos pour discuter de l'ébauche du rapport, mais nous en avons déjà parlé un peu. Y a-t-il d'autres commentaires ou préoccupations concernant les observations dont nous avons discuté?

Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale des observations qui seront annexées au rapport en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en apportant tout changement nécessaire lié à la forme, à la grammaire ou à la traduction?

Des voix : Oui.

La présidente : Est-il convenu que je fasse rapport au Sénat de ce projet de loi tel qu'amendé et avec observations?

Des voix : Oui.

La présidente : Distingués collègues, je vous remercie. Voilà qui est très bien.

Nous allons maintenant passer à huis clos pour discuter du rapport intérimaire sur les cryptomonnaies et du rapport intérimaire sur les investissements des entreprises.

Merci à tous les fonctionnaires qui sont venus nous prêter main-forte.

(La séance se poursuit à huis clos.)
